M. LE GÉNÉRAL BILLOT, ministre de la guerre. — Je demande à la Chambre de renvoyer à huitaine la discussion de cette interpellation.

M. CHAUVIN. — Je demande que la discussion ait lieu immédiatement ou jeudi au plus tard.

La Chambre fixe à mardi en huit la discussion de cette interpellation.

L'inscription maritime

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi sur l'inscription maritime.

Les articles 1 à 12 sont adoptés.

L'article 13 est adopté avec une modification proposée par M. Jourde, ajoutant après les mots : « Le naturalisé français n'est inscrit que du jour de sa naturalisation » ceux-ci : « Et s'il a satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement militaire. »

Les derniers articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Les divisions socialistes

Pendant que M. Brisson lit les articles du projet, les socialistes, qui siègent exactement au-dessous des tribunes de la presse, discutent avec animation. Un groupe est particulièrement animé; il est formé de MM. Jaurès, Vaillant, Millerand, socialistes collectivistes et internationalistes, et M. Goussot, socialiste-révisionniste nationaliste.

De notre tribune, nous entendons M. Jaurès s'écrier avec vivacité en s'adressant à M. Goussot : « Comment, vous dites que notre action a été factice ? Au bout de sept mois, nous avons balayé Casimir-Périer de l'Elysée, nous conquérons les municipalités des grandes villes, et vous dites que c'est une action factice! Mais trouvez-moi un parti qui agisse avec autant d'énergie et qui obtienne de pareils résultats! »

Le permis de navigation maritime

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet relatif au permis de navigation maritime et à l'évaluation des services donnant droit à la pension dite demi-solde.

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2, un amendement de M. Carnaud tendant à augmenter le taux des permis de navigation de plaisance est repoussé par 410 voix contre 128.

M. Abel, demande de modifier ainsi le paragraphe 2 de cet article.

« Les porteurs de permis de navigation de plaisance ont la faculté de pratiquer accidentellement et à titre de passe-temps, la pêche avec filets ou autres engins non prohibés, moyennant le paiement d'une redevance annuelle au profit de la caisse des invalides de la marine.

» Cette redevance est fixée à 12 francs pour les embarcations de cinq tonneaux et au-dessous; elle sera de 12 francs pour les cinq premiers tonneaux, plus 1 franc par chaque tonneau en sus pour les embarcations ou bâtiments d'un tonnage supérieur. »

M. DE KERJÉGU, rapporteur. — La commission accepte l'amendement.

L'amendement de M. Abel est adopté. De même l'ensemble de l'article 2 ainsi modifié.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés.

M. ROCH. — Demande la suppression de l'article 6, dont voici le texte : « La navigation exercée, à titre professionnel, dans les eaux soumises au régime de l'inscription maritime, ne comptera que pour la moitié de sa durée effective, dans l'évaluation des services donnant droit à la demi-solde, lorsqu'elle aura été pratiquée exclusivement dans l'intérieur des ports, fleuves, rivières, bassins, lacs et étangs salés.

M. ROCH. — Pourquoi une distinction? Le marin subit sur son salaire une retenue de 3 0/0 pour la caisse des invalides, et il est constamment à la disposition du ministre de la marine.

La commission veut supprimer la navigation fictive, et, sous prétexte d'atteindre ce but, elle commet une injustice. La pension de demi-solde est la compensation des charges que l'inscription maritime fait peser sur ceux qui y sont soumis; si cette pension a ce caractère, tous les marins doivent en profiter, dans les mêmes conditions. Les inscrits fluviaux font d'excellents marins, toujours prêts à répondre à l'appel du ministre, et c'est parmi eux qu'on trouve le plus grand nombre de gradés. Il faut établir l'égalité entre tous les marins.

M. DE KERJÉGU, rapporteur. — La pension de demi-solde n'est pas la seule compensation des charges de l'inscription maritime. Il ne faut pas oublier que les marins dispensés du monopole de la vente du poisson, de la patente et de la concession des parcelles de la plage. La commission veut faire disparaître l'abus de la navigation fictive qui a pris des développements invraisemblables.

M. ROCH se rallie à un amendement de M. Antide boyer accordant sans distinction les mêmes avantages à tous ceux qui font de la navigation active et professionnelle.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE. — On ne peut comparer ceux qui font de la navigation fictive avec ceux qui vont pêcher par exemple sur les bancs de Terre-Neuve et en Islande; les navigateurs des fleuves et des étangs sont en général des hommes qui vont tendre leurs lignes et voir le lendemain s'il y a un résultat; il faut encourager les vrais marins.

Une voix à l'extrême gauche : Il faut les rendre à l'armée.

L'AMIRAL BESNARD. — On y a pensé, mais il ne s'agit pas de cela aujourd'hui. Je vous demande de repousser l'amendement et de voter l'article 6 tel qu'il est présenté.

L'amendement est repoussé par 303 voix contre 207 et les articles 6 et 7 sont adoptés.

Un amendement de M. Jourde, combattu par le gouvernement est repoussé par 358 voix contre 122.

Les derniers articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Les officiers de marine

L'ordre du jour appelle la délibération du projet de loi adopté par le Sénat portant organisation du corps des officiers de marine et du corps des équipages de la flotte.

M. LE MINISTRE. — Je demande à la Chambre de voter le projet sans modifications, bien qu'il soit insuffisant. C'est ainsi qu'il ne donne pas un nombre suffisant d'officiers subalternes, aussi le gouvernement demandera à brève échéance de combler ce déficit. Il déposera, d'autre part, un projet tendant à abaisser la limite d'âge.

Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à jeudi et la séance est levée à 7 heures.

AU PALAIS-BOURBON

La Commission du Budget. — Les nouveaux membres

Paris, 2 juin. — La Chambre, réunie dans ses bureaux, a été aujourd'hui cinq membres de la Commission du budget, en remplacement de MM. Cochery, Boucher, Turrel et Delpeuch, devenus ministres ou sous-secrétaire d'Etat.

Ont été élus : 2e bureau, M. Chevallier, député de l'Oise; 3e bureau, M. Bozérian, député de Loir-et-Cher; 9e bureau, MM. Gruet, député de la Gironde, et Saint-Quentin, député du Calvados; 11e bureau, M. Gauthier de Clagny, député de Seine-et-Oise.

M. Chevallier, favorable à l'impôt sur la rente, a été élu par 15 voix contre 8; M. Bozérian, favorable, avec réserves, a été élu par 15 voix contre 10. M. Gruet, favorable, a été élu par 20 voix contre 13, à M. Domergue, hostile et M. de St-Quentin, également favorable, par 18 voix contre 13 à M. Isambert, hostile au projet.

M. Gauthier de Clagny, hostile, a été élu par 15 voix contre 6 à M. Lemoigne, favorable.

La commission de Madagascar

Une autre commission a été élue, c'est celle qui sera chargée d'examiner le projet tendant à déclarer colonie française Madagascar et les îles avoisinantes. Tous les commissaires sauf un sont favorables au projet.

Une enquête sur le Tonkin

On sait qu'une enquête avait été ordonnée il y a quelque six mois sur un certain nombre d'affaires qui se sont produites au Tonkin: chemin de fer de Langson, ferme de l'opium, docks d'Haiphong, etc.

La commission d'enquête, chargée de statuer sur les divers marchés passés par le protectorat du Tonkin, a conclu ce matin à la validité des contrats relatifs au rachat des docks d'Haiphong.

L'interpellation Jaurès

M. Jaurès interpellera jeudi prochain le gouvernement au sujet du mouvement préfectoral.

Le scrutin de liste

M. Goblet réclamera probablement dès samedi la mise à l'ordre du jour de sa proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste. Tout fait croire qu'il obtiendra gain de cause.

La réforme fiscale

C'est jeudi que M. Cochery déposera sur le bureau de la Chambre son projet fiscal comprenant l'impôt sur la rente. On prétend que le gouvernement demandera la disjonction.

Le groupe socialiste

Le groupe socialiste de la Chambre se réunira mercredi à deux heures et demie.

Il examinera la thèse de M. Millerand. MM. Jaurès et Rouanet font tous leurs efforts pour empêcher une scission.

» Comment combattra-t-on ce socialisme toujours grandissant? Par la raison, par la volonté, par le cœur; Dieu aidant, tout est possible; il viendra en aide à ceux qui ont résolu d'arracher la grande ville industrielle à l'oligarchie collectiviste »

Le discours de M. Urbain Guérin a été, à différentes reprises, frénétiquement applaudi.

A la fin de la séance, M. Cochin a, en termes chaleureux, remercié M. Guérin du plaisir de haut goût qu'il avait procuré à son auditoire.

NOUVELLES DU JOUR

Une explosion de grisou près de Nîmes 25 victimes

Nîmes, 2 juin. — Une explosion de grisou s'est produite au puits Fontane, dépendant des mines de Rochebelle; il y a 25 victimes.

L'intervention du Pape près de Ménélick, en faveur des prisonniers italiens. — Une question à la Chambre italienne.

Rome, 2 juin. — Répondant à des questions sur l'intervention du Pape en faveur des prisonniers italiens de Ménélick, M. di Rudinì déclare qu'il croit que le Pape a obéi à un sentiment élevé de christianisme et d'humanité et aussi à un sentiment d'affection pour la grande patrie italienne (Très vive approbation).

En conséquence, cet acte du Souverain Pontife est accueilli par un sentiment de vive gratitude du gouvernement italien. (Très bien, vive approbation. Applaudissements.)

Les députés qui ont posé la question se déclarent satisfaits.

M. Bovio dit qu'il ne peut pas désapprouver tout acte d'initiative, quel qu'en soit l'auteur, mais, dans un jour consacré à la mémoire de Garibaldi, le gouvernement n'aurait pas dû se laisser devancer par d'autres.

L'Etat italien ne doit pas oublier qu'il représente Rome et la pensée laïque.

M. di Rudinì réplique qu'il a exprimé la reconnaissance du gouvernement à l'égard de celui qui a eu l'intention de faire un acte honorable, mais qu'il n'abandonnera jamais à autrui les initiatives qui appartiennent exclusivement à l'Etat.

Le général Hervé insulté au Conseil municipal de Châlons-sur-Marne

Châlons-sur-Marne, 2 juin. — Au cours de la dernière séance du Conseil municipal, le général Hervé a été grièvement insulté par M. Rogé, conseiller municipal.

Le général a écrit au maire qu'il rompait toutes relations avec l'administration de la ville.

Le maire a offert sa démission qui a été acceptée.

Après cette démission, le conseil municipal s'est réuni. M. Rogé a déclaré regretter les paroles qu'il avait prononcées.

Le conseil a blâmé énergiquement l'attitude de M. Rogé et a décidé d'envoyer au général une délégation pour le prier de renouer les relations interrompues.

A la sortie, M. Rogé a été hué par la foule.

Les mutualistes au ministère de l'intérieur

Paris, 2 juin. — La délégation du comité permanent des mutualistes de France a été reçue par M. Barthou, ministre de l'intérieur.

L'objet de cette délégation était de soumettre au ministre les vœux et résolutions adoptés en assemblée générale de l'*Union des présidents des sociétés mutuelles de France*, tenue à Paris, le 17 mai dernier.

M. Barthou a écouté avec beaucoup de bienveillance la délégation; il a pris bonne note des observations faites, tout en promettant son concours, à propos de la loi actuellement en discussion, et il a été au devant des désirs de la délégation en offrant lui-même une nouvelle audience entre la première et la seconde discussion du Parlement.

M. Doumer et l'impôt sur la rente

L'ex-ministre des finances écrit au *Matin* pour protester contre l'allégation d'un de ses informateurs qui avait affirmé que la rente était frappée par l'impôt global de M. Doumer. Ce dernier riposte que c'est inexact.

A propos d'une lettre

Certains journaux publient et commentent longuement une lettre d'injures que M. l'abbé Maignen vient d'adresser à M. le comte Albert de Mun.

Une communication des supérieurs de M. l'abbé Maignen informe le *Monde* qu'ils ont sévèrement blâmé, dès qu'ils en ont eu connaissance par les journaux, la lettre de l'ancien directeur du cercle Montparnasse adressée à M. le comte de Mun.

Le service de Mgr Darboy

Paris, 2 juin. — Ce matin, à 10 heures, a eu lieu à Notre-Dame le service funèbre solennel pour le 25e anniversaire de Mgr Darboy, martyr de la Commune. L'assistance était considérable.

L'arrestation d'un étudiant à Paris pour malversations

Nous avons annoncé l'arrestation d'un étudiant de Paris pour malversations.

Il s'agit du nommé Bril, qui, d'ailleurs, n'était inscrit à aucune école ou faculté et n'était donc pas un étudiant quoique très répandu dans le quartier latin.

Il aurait, dit-on, détourné une somme de 3.000 fr.

Un contrebandier tué par un employé d'octroi à Toulouse

Toulouse, 2 juin. — Avant-hier, à deux reprises, un contrebandier nommé Lamarque, insulta et attaqua le préposé d'octroi Henry, qui se trouvait de service dans une brasserie.

A la seconde agression, Henry tira son revolver et menaça d'être désarmé, il fit feu. La balle atteignit Lamarque au ventre. Il est mort hier soir à l'hospice.

A la suite de cet incident les jeunes gens des quartiers Arnaud-Bernard et des Minimes ont proféré des menaces contre les employés d'octroi. On redoute quelque manifestation.

Un grave accident de course

Un accident très grave s'est produit, hier, sur l'hippodrome de Mortagne (Orne). Dans le steeple-chase militaire un lieutenant au 4e chasseurs, M. Caille, a été renversé de cheval.

Il a eu le crâne fendu, le nez emporté, la poitrine défoncée et les deux poignets brisés. A 10 h. du soir, il n'avait pas encore repris connaissance et l'on désespérait de le sauver.

Condamnés à 6 mois de prison et 20,000 francs de dommages et intérêts

Le tribunal correctionnel de Constantine vient de condamner à 6 mois de prison et 20,000 francs de dommages et intérêts six israélites qui avaient assailli un conseiller municipal au lendemain des dernières élections.

Une grève générale en perspective à Limoges

Une grève générale menace les fabriques de porcelaine de Limoges.

Un crime dans l'Aisne

Saint-Quentin, 2 juin. — On a découvert dans une carrière du territoire de Grugies le cadavre d'un jeune homme de 16 ans, Joseph Bracq, employé avec son père, commerçant chez M. Marioie-Gadmer.

Des charges graves pèsent sur le père.

Les fêtes du couronnement du tsar

Moscou, 2 juin. — L'Empereur, accompagné des princes étrangers, des ambassadeurs, et de toutes les missions extraordinaires, s'est rendu aujourd'hui dans la plaine de Kodinsky; il a assisté à la fête organisée par les divers régiments de la garde, et toutes les troupes réunies à l'occasion du couronnement.

Les frontières de Sierra-Leone

Londres, 2 juin. — Suivant les nouvelles parvenues de la côte occidentale d'Afrique, la commission franco-anglaise de délimitation des frontières de Sierra-Leone a trouvé que les Français étaient établis dans certaines localités appartenant à l'Angleterre et y percevaient des impôts.

Les Anglais ayant établi leurs prétentions, les Français ont été obligés de se retirer.

Les Italiens en Afrique

Rome, 2 juin. — On mande de Massaouah : « Les survivants italiens épars dans les environs d'Adoua sont arrivés au camp italien. Ces survivants, trois sous-officiers et onze soldats, sont tous blessés; quatre soldats non blessés et un ascari mutilé sont également arrivés au camp. Outre les soldats retenus dans le Tasta, qui arriveront dans quelques jours, on attend d'autres prisonniers.

Une révolte au Pérou

Londres, 2 juin. — Suivant une dépêche de Lima au *Times*, une nouvelle révolte viendrait d'éclater au Pérou. Le commandant des troupes d'Iquitos, ville située au nord du Pérou, sur l'Amazone, près de la frontière brésilienne, se serait révolté et réclamerait une fédération avec le Brésil.

Une annexion anglaise dans le golfe Persique

Cologne, 2 juin. — On mande de Constantinople à la *Gazette de Cologne* :

« La Porte a appris aujourd'hui que le colonel Wilson, consul général de la Grande-Bretagne à Bouchir (port persan sur le golfe Persique), a placé sous le protectorat de l'Angleterre deux localités situées près de Zibara, dans la *presqu'île de Katar (sultanat de Mascate)*.

» Depuis plusieurs mois déjà, les autorités turques du voisinage annonçaient qu'il était probable que le gouvernement anglais accomplirait un acte de ce genre. »

L'insurrection cubaine

Madrid, 2 juin. — On mande de Cuba :

« Une explosion de dynamite s'est produite au passage d'un train sur la ligne du chemin de fer de Sabunillas. La bombe avait été placée par les insurgés.

» La locomotive et plusieurs wagons ont été détruits. Le conducteur du train a été tué et plusieurs personnes blessées. Des bandes insurgées ont incendié les villages de Pierria, de Guira et de Jamaica.

» Une autre bande a attaqué Santiago-de-Vegas, à 20 kilomètres au sud de la Havane et a été repoussée par la garnison.

» Maceo se trouve à Lamas avec 3,000 hommes. Les crues des rivières commencent à paralyser les opérations. »

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix. Mardi 2 juin 1896.	
3 heure soir.	30° au-dessus	764 m/m	Variable.
5 » »	27° »	763 m/m	»
9 » »	20° au-dessus	764 m/m	»
		Mercredi 3 juin 1896.	
Minuit	17° au-dessus	765 m/m	Variable
1 heure matin	17° »	765 m/m	»
2 heures »	17° »	765 m/m	»

Paris. — Mardi 2 juin 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*).— Le changement dans la situation signalé hier se détermine complètement aujourd'hui. Les faibles pressions couvrent l'ouest de l'Europe: elles ont leur centre en Irlande, où la baisse barométrique atteint 8 mm. à Belmullet. L'aire des pressions supérieures à 765 mm. persiste en Pologne. Le vent qui faiblit et tourne vers l'est sur nos côtes de la Manche, du sud-est sud-est sur celles de l'Océan; il est variable et faible en Provence. Des pluies sont tombées dans le nord-ouest de l'Europe. En France, on en signale dans le Sud, où des orages ont éclaté et ont fourni 9 mm. d'eau à Clermont, 6 à Biarritz, 2 à Bordeaux, 1 à Lyon.

Le thermomètre continue à monter: il marquait ce matin 1° à Bodie, 13° à Moscou, Vienne, 19° à Paris, 21° à Trieste. — On notait 14° au pic de Pâme, 8° au mont Ventoux, 0° au pic du Midi. — En France, le régime des vents du Nord qui régnait depuis deux mois cesse aujourd'hui. Les vents du Sud vont dominer avec temps chaud et orageux. — A Paris, hier, l'après-midi, beau. — Moyenne d'hier, 1er juin, 18°6, supérieure de 3° à la normale. — Depuis hier midi, température max. : 27°5; min. de ce matin, 14°4. — Baromètre à 7 heures du matin, 5°9. — A la tour Eiffel, max. 25°8, min. : 14°1.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les ruptures des tuyaux d'eau potable. — Les ruptures des tuyaux d'eau potable semblent être devenues plus fréquentes que jamais. Samedi encore, nous l'avons dit, une nouvelle rupture s'est produite rue Saint-Georges, et il a fallu appeler la pompe à vapeur pour vider la cave de M. Jules Poissonnier et Cie, qui avait été inondée.

Le public s'étonne, avec raison, de ces accidents répétés et se demande quelles en sont les causes. C'est ce que nous nous proposons de faire connaître.

Autrefois, c'était l'usine de Marquise qui fournissait les tuyaux des eaux potables. Ces tuyaux étaient en fonte ayant subi une double fusion, ce qui donne plus de cohésion à la matière. Depuis que la Ville s'adresse, pour cette fourniture, à l'usine de Pont-à-Mousson, elle admet, à l'imitation de la ville de Paris, les tuyaux de première fusion.

Ces tuyaux ont été tous éprouvés à une pression plus de trois fois supérieure à celle qu'ils doivent subir normalement. Comment alors expliquer les explosions qui se sont produites? Peut-être des chocs survenus pendant la pose ont-ils amené une sorte de désagrégation de la matière, une sorte de fêlure que la pression aura insensiblement aggravée.

De plus, les progrès de la science appliqués à la métallurgie ont permis l'utilisation de certains minerais qui se trouvent presque à la surface du sol, les minerais de l'Argonne par exemple. Or, ces minerais donnent une fonte phosphoreuse qui est très fluide, mais aussi très cassante.

Est-ce à ces procédés de fabrication qu'est dû un état moléculaire défectueux? Sans pouvoir se prononcer d'une façon catégorique, il est permis de le supposer. Les cahiers des charges prévoient bien la résistance que doivent opposer les fontes soit à la pression, soit à la tension soit au choc, mais ils sont muets sur la composition chimique. Ils disent simplement que la fonte sera « de la meilleure qualité, point aigre, bien homogène, susceptible d'être travaillée à la lime, sans fente ni écornure. »

Ces tuyaux avaient été soumis aux essais les plus sérieux.

Les défectuosités qui n'ont pas été reconnues à ces essais devront se révéler par l'expérience; il se fera une sorte de triage automatique. Combien de tuyaux céderont et quels délais faut-il assigner à cette expérimentation?

Voilà deux points assez obscurs et qui ne laissent pas d'inspirer des inquiétudes.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir et que nous reproduisons à titre documentaire.

La direction du service des eaux nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Ne pouvant répondre en temps utile à toutes les demandes et réclamations qui lui sont quotidiennement adressées, le Directeur du service des Eaux informe le public que les huit mille mètres cubes (8000) d'eau de source refoulés chaque jour par la première machine de l'usine élévatoire d'Anchin sont complètement absorbés par les riverains des conduites du réseau partiel actuellement en service, et qu'il serait, par conséquent, inutile et dangereux de poursuivre l'extension de ce réseau avant l'installation de la deuxième machine d'Anchin qui sera terminée le 1er juillet prochain.

» Il est rappelé qu'aux mille premiers souscripteurs d'un abonnement de trois ans à la distribution d'eau potable, il est offert l'avantage de l'installation gratuite du branchement et de la pose du compteur en location.

» Sur ces 1000 abonnements, les 225 réservés à Tourcoing sont souscrits.

» Sur les 775 réservés à Roubaix, 436 seulement sont pris. »

L'augmentation du nombre des membres de la Chambre de commerce de Roubaix. — Le Conseil d'Etat a examiné dans sa séance de jeudi 4 juin le projet de décret tendant à porter de 15 à 18 le nombre des membres de la Chambre de commerce de Roubaix. Le rapporteur est M. André Bénac.

Les premières communions. — Bien touchante et bien édifiante a été la cérémonie de la première communion qui a eu lieu en l'église de Sainte-Elisabeth à la messe de 7 heures.

367 enfants (186 garçons et 181 petites filles) se sont approchés pour la première fois de la Sainte-Table avec une piété exemplaire qui a été un sujet de satisfaction pour le clergé de la paroisse qui les avait préparés avec un zèle persévérant, et un sujet d'édification pour les parents et l'assistance nombreuse qui était présente.

Les premiers communiants ont assisté, à dix heures, à la grand'messe, chantée solennellement, et y ont montré la même attitude recueillie.

A l'issue des vêpres ont eu lieu le renouvellement des vœux du baptême et la consécration à la sainte Vierge et à saint Joseph. M. le Curé de la paroisse, qui avait déjà, à la messe de communion et à la grand'messe, parlé aux enfants avec une tendresse toute paternelle, leur a adressé, avant la rénovation des vœux du baptême, une allocution dans laquelle il a fait ressortir l'importance des promesses qu'ils allaient renouveler et la nécessité d'y être fidèles en usant des moyens que la religion met à leur portée. Parmi ces moyens, il a spécialement mentionné les œuvres du patronage et de l'Ecole dominicale.

Les assistants à ces belles cérémonies ont particulièrement remarqué la parfaite exécution des cantiques par les enfants. Rien ne va plus au cœur, dans ces touchantes solennités que les voix pures et fraîches de ces frères et de ces sœurs des anges!

Les cérémonies de la confirmation. — Monseigneur l'archevêque de Cambrai, dominant, avec énergie et courage, la fatigue qu'il éprouve, continue à administrer le sacrement de confirmation aux enfants de nos paroisses et de nos établissements religieux.

Mardi matin, c'était le tour de la paroisse Saint-Martin. Il s'est rendu processionnellement du presbytère à l'église et a célébré la sainte messe à 8 heures et demie. M. le vicaire-général a ensuite interrogé cinq garçons et quatre petites filles. Tous ont répondu avec intelligence et assurance.

Mgr Sonnois a alors confirmé les enfants de Saint-Martin qui avaient fait leur première communion la veille, ceux qui l'avaient faite dimanche à Saint-Baptiste et jeudi dernier au demi-pensionnat Saint-Louis. Neuf enfants amenés par M. l'aumônier de l'hospice ont également été confirmés.

Dans l'après-midi, Sa Grandeur s'est rendue chez les Dames de la Sainte-Union, rue du Vieil-Abreuvoir, et chez les Sœurs de la Sagesse, rue de la Sagesse, pour y administrer aussi le Sacrement de confirmation aux jeunes filles qui ont fait récemment leur première communion.

Les enfants du Sacré-Cœur, qui devaient primitivement se joindre à ceux de Saint-Martin, pour la confirmation, recevront ce sacrement lundi prochain à 9 heures et demie, après avoir fait leur première communion le même jour à 7 heures.

M. le chanoine Chabé, principal de l'Institution Notre-Dame des Victoires, prêchera, dans cette paroisse, à la cérémonie de la première communion.

Aujourd'hui mercredi, Mgr Sonnois confirmera le matin à Sainte-Elisabeth, où il célébrera d'abord la sainte messe à huit heures et demie, et dans l'après-midi au Saint-Sépulcre.

L'adoration perpétuelle au Sacré Cœur. — L'adoration perpétuelle aura lieu le dimanche 7 juin en l'église du Sacré-Cœur.

A partir du jeudi 4 juin, il y aura chaque jour un salut préparatoire, avec une instruction, à 8 heures du soir.

Voici l'horaire des offices de la journée du 7 juin : Messe basse à 6, 7, 8, 9 et 12 heures. A 10 heures, messe solennelle avec sermon. A 3 heures, vêpres solennelles suivies de la procession dans l'église. A 6 heures, salut solennel de clôture avec sermon et procession réparatrice.

Les sermons seront donnés par M. l'abbé Mollet, supérieur de l'école Jeanne d'Arc à Lille.

Les funérailles d'un compositeur du « Journal de Roubaix ». — Nos compositeurs ont perdu un de leurs bons camarades, Fontaine, qui était attaché depuis plusieurs années à la composition du *Journal de Roubaix*. Ses funérailles ont eu lieu mardi soir à quatre heures et demie. Tout notre personnel d'employés et d'ouvriers, à part ceux que retenait l'obligation stricte du service, se sont fait un pieux devoir d'y assister, à l'exemple d'ailleurs de leur patron, M. Reboux, qui a accompagné son ouvrier jusqu'à sa dernière demeure.

Parmi les couronnes on a remarqué celle qui avait été offerte par la Direction et le personnel de notre journal. Les cordons du poêle étaient tenus par les membres du bureau du syndicat des typographes dont les sociétaires précédaient le cercueil.

La cérémonie funèbre a eu lieu au Sacré-Cœur. Après les dernières prières au cimetière, M. Batatte, secrétaire du Syndicat, a adressé un dernier adieu à son camarade Fontaine dans les termes suivants :

» Messieurs, Chers Confrères,

« C'est le cœur rempli d'une légitime angoisse, que je viens au nom des camarades d'atelier et du Syndicat typographique rendre un dernier hommage à celui qui fut l'un de ses plus fervents, de ses plus dévoués adeptes.

» Atteint depuis quelque temps déjà du terrible mal qui devait l'emporter, notre camarade Fontaine lutta contre la maladie avec une énergie et un courage peu communs.

» Terrassé d'abord et se relevant ensuite par une suprême volonté, puis alité à nouveau, il vient de succomber après d'horribles souffrances supportées avec une résignation inoubliable.

» Vous parlerai-je de sa complaisance et de sa bonne et franche camaraderie?

» A quoi bon! tous savent que Fontaine n'avait pas de plus grand plaisir que quand il pouvait rendre service à ses camarades.

» Oui, Messieurs et chers confrères, notre pauvre collègue était véritablement un bon cœur, et ce n'est jamais en vain qu'on s'adressait à ses sentiments généreux, chaque fois qu'il s'est agi de soulager une infortune quelconque.

» Son jugement raisonné et toujours sain parti-pris l'avait fait désigner par ses camarades pour remplir une fonction dans le bureau du syndicat, et sa mort les prive à jamais d'une amitié et d'une sincérité sûres.

» C'est une perte sensible pour notre corporation; c'est un grand deuil pour tous ses amis.

» La douleur peinte sur tous les visages qui se pressent autour de cette tombe si prématurément ouverte dit assez combien Fontaine laisse de sympathiques regrets.

» Puissent-ils être une atténuation à la douleur de ceux qu'il laisse : de sa jeune veuve éplorée et de son fils pour lesquels il avait l'amour et le dévouement les plus ardents.

» Quant à toi, cher Fontaine, reçois ici la suprême assurance que tous les syndiqués, tous les typographes roubaisiens rediront tes mérites, et qu'ils conserveront à jamais le souvenir de ton caractère et de tes sentiments fraternellement dévoués.

» Au nom du Syndicat typographique de Roubaix, au nom de tes amis et de tes camarades d'atelier,

» Adieu! Eugène Fontaine, adieu! »

La température qui, ces jours derniers, était bien froide pour la saison, s'est élevée subitement.

Le thermomètre, a atteint 18° centigrades.

Ces grandes chaleurs faisaient présager un orage: en effet, mardi, vers 7 h. du soir, il est tombé quelques grosses gouttes. De nombreux éclairs ont été vus. Enfin, vers 9 h. 1/2, la pluie est tombée abondante pour le plus grand bien des campagnes qui avaient besoin d'eau.

Une agression dans un café. — Nous avons dit que, dimanche soir, vers onze heures, une quinzaine d'hommes, après avoir manifesté bruyamment devant les bureaux du *Journal de Roubaix*, étaient allé casser des vitres chez M. Charles Morille, au *Café Minos*, siège de l'« Union des Patriotes. »

Ces individus, avant que d'accomplir ces exploits, avaient déjà fait du tapage dans plusieurs autres maisons : au café de la *Barque d'Or*, par exemple, et aussi chez M. Dazin-Motte, rue Neuve.

M. Morille ayant porté plainte entre les mains de M. Bréjoigne, commissaire de police, onze des perturbateurs ont été appelés au commissariat, et ont été confrontés avec les témoins. Ils ont été relaxés, mais seront poursuivis, les uns pour tapage nocturne, les autres pour bris de clôture et coups.

Fin de la grève des tisserands de chez M. Segard. — Les tisserands grévistes de chez M. Segard sont rentrés mardi matin dans l'établissement et ont repris le travail.

Une bonne capture. — Un dangereux repris de justice, Henri Botsont, âgé de 18 ans, sans domicile fixe, a été arrêté mardi matin. Il est accusé d'avoir volé, dans la nuit de dimanche à lundi, un chien et des vêtements qui se trouvaient dans un hangar, chez M. Delaurier, rue Roliin.

Ajoutons que Botsont était recherché par plusieurs parquets, pour vol.

Une arrestation pour vol de literie. — Une journalière Mathilde Vanneerder, âgée de quarante-trois ans, demeurant en garni chez M. Louis Lefebvre, rue d'Alger 121, a été arrêtée lundi soir, sous l'inculpation de vol de literie d'une valeur de 30 francs, au préjudice de son logeur.

Elle a reconnu les faits qui lui sont reprochés et a déclaré qu'elle avait vendu à des tierces personnes les objets volés.

Un accident rue Daubenton. — Jules Lesaffre, éboueur, 47 ans, était monté lundi après-midi sur sa voiture, quand il perdit l'équilibre et tomba sur la chaussée, en se faisant une légère blessure à la tête. M. le docteur Moataigne ordonna son transfert à l'Hôtel-Dieu, mais Lesaffre préféra s'en retourner chez lui.

Les conséquences d'une dispute. — Dans la soirée de lundi, deux habitants de la cour Jouaert, rue des Longues-Haies, se disputaient pour un motif futile. Tout-à-coup, l'un d'eux, Jules Dubar, 44 ans, journalier, tomba si malheusement qu'il se cassa la jambe droite. Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Leurèle. Les agents ont conduit au dépôt du 3e arrondissement l'auteur involontaire de l'accident, J.-B. Wesquel, qui était ivre.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP**, rue du Bois, 43, à Roubaix et dans les dépôts succursales. (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*).

Un vol de numéraire. — Un peigneur, Séraphin Vanacker, 41 ans, demeurant chez Mme Fresnoy, rue Cadeau, 93, remarqua, en montant dans son logement, que la clef de la chambre de Mme Fresnoy était sur la porte. Il y entra et s'empara de la menue monnaie qui se trouvait dans la poche d'une robe.

Sur la plainte de Mme Fresnoy, M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, a arrêté Vanacker.

Librairie du « Journal de Roubaix ». — Correspondance dans toute les circonstances de la vie par la baronne Staffe. 41330

Croix. — *Découverte d'ossements humains.* — Nous avons dit, il y a une huitaine de jours, que le travail était commencé pour la pose des tuyaux qui vont servir à la canalisation des eaux potables. Lundi et mardi, en faisant des tranchées derrière l'église Saint-Martin, les terrassiers ont mis à découvert des ossements humains. Ces ossements, qui proviennent de l'ancien cimetière, ont été mis dans des caisses et transportés au nouveau cimetière pour y être enterrés.

Wasquehal. — *La ducasse du « Noir-Bonnet ».* — C'est demain jeudi qu'aura lieu la ducasse du « Noir-Bonnet, » à Wasquehal. Cette ducasse, très renommée, attire, tous les ans, beaucoup de visiteurs, — des Roubaisiens surtout.

Communication. — Les membres de la société *Les Amis-Réunis*, de Wasquehal, sont priés d'assister à la répétition générale, qui aura lieu ce soir, mercredi, à neuf heures du soir. D'importantes communications seront faites aux sociétaires.

Communications

LE MEMBRE du « Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne » qui a gagné avec le n° 798, l'obligation de cent francs, est M. Yvo Lefebvre, ouvrier travaillant chez M. Dhalluin-Lepers et faisant partie du syndicat depuis sa fondation.

DEUX MEMBRES du groupe pédestre les « Infatigables » désirent se mesurer dans une course d'une heure (tour du jardin Barbieux), avec deux membres du Racing-Club. S'adresser, de 7 à 9 heures du soir, café de la Tour Eiffel, boulevard d'Halluin.

OEUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

SOUVENIRS DE 1re COMMUNION à la librairie du *Journal de Roubaix*. 6278

L'arrivée des chaleurs nous amène inévitablement les mouches et autres insectes ailés fort désagréables. Pour s'en débarrasser d'une façon commode et hygiénique il faut employer le « **Gobe Mouches** » qui a, sur tous les autres papiers présentés au public, de grands avantages. Il est propre, ne contient aucun poison, n'exhale pas d'odeur malsaine et ne laisse pas échapper les insectes venus à son contact. Son usage est indispensable dans les habitations soignées, les cuisines, magasins, ateliers, écuries, partout enfin où les mouches sont attirées par la chaleur.

La feuille 0,40 centimes. Dépôt central pour Roubaix : Pharmacie Delabaere, 31, rue d'Inkermann. 3020

HUILE D'OLIVES SURFINE (garantie pure, non fruitée). En flacons d'origine, cachetés : Ed. Santelli et Cie, Marseille. Le litre, 2,50. Dépôt : Pharmacie Delabaere, 31, rue d'Inkermann. 3020—41530

LETTRES MORTUAIRES EN 24 HEURES
depuis 3 francs le cent.
S'ADRESSER ALFRED PARIOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *petit Journal de Roubaix*.

Liquidations judiciaires et faillites des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy. — En dehors des liquidations judiciaires et des faillites publiées dans nos annonces, nous relevons la suivante dans d'autres journaux, et nous la donnons à titre de renseignement pouvant être utile au public :

Ouverture de liquidation judiciaire : M. Alexandre Dasprez, cabaretier, 120, rue de la Gare, Roubaix.

Déclaration de faillite : Léon Coudou, à Roubaix.

GRANDES RÉGATES INTERNATIONALES
DE ROUBAIX-TOURCOING

Comme nous l'avons annoncé, c'est le dimanche 28 juin 1896, à trois heures, qu'auront lieu, sur le canal, au Blanc-Seau, les grandes régates internationales organisées par le *Cercle de l'Aviron* de Roubaix.

Nous en donnons le programme :

Course n° 1. — Embarcations de plaisance à clain sans porte, nage en dehors : 2 rameurs en pointe ou en couple. Réservée aux rameurs n'ayant pas remporté de 1er prix avant le 1er janvier 1894. Parcours 1200 mètres. 2 virages. 1er prix une médaille d'argent et 20 fr.; 2e, une médaille de bronze et 10 fr.